

BTS SYSTEMES NUMERIQUES

Horaires de l'option Électronique et Communication

Discipline	HORAIRE DE 1 ^{ère} ANNÉE				HORAIRE DE 2 ^{ème} ANNÉE			
	Semaine	a+b+c ⁽³⁾	Année ⁽²⁾	ECTS	Semaine	a+b+c ⁽³⁾	Année ⁽²⁾	ECTS
Culture générale et expression	3	2+1+0	90	6	3	2+1+0	90	6
Anglais	2	0+2+0	60	4	2	0+2+0	60	4
Mathématiques	3	2+1+0	90	6	3	2+1+0	90	6
Economie et Gestion	1	1+0+0	30	2	1	1+0+0	30	2
Sciences Physiques	6	3+0+3	180	12	7	3+1+3	210	14
Électronique et communication ⁽⁴⁾	15	4+0+11	450	30	14	4+0+10	420	28
Accompagnement personnalisé	2	0+0+2	60		2	0+0+2	60	
Total	32	12+4+16	960⁽¹⁾	60	32	12+5+15	960	60

(1) : Les horaires ne tiennent pas compte des 6 semaines du stage en milieu professionnel

(2) : L'horaire annuel est donné à titre indicatif

(3) : Répartition :

a : Cours ou synthèse en division entière

b : Travaux dirigés en effectifs réduits

c : Travaux pratiques d'atelier

(4) La répartition des enseignements relève du conseil d'administration de l'établissement.

Elle est à faire notamment en fonction du contexte local et du projet pédagogique des professeurs de spécialité.